



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 23/01/2019
Reçu en préfecture le 23/01/2019
Affiché le 24/01/2019
ID : 081-200034056-20190122-D2019_12-DE

Séance du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - BONNEIL-MAS (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONNET - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

*Mme Catherine RABOU a donné procuration à Mme Marie-Chantal BATUT.
M. François FOURES a donné procuration à M. Olivier DUVAL.*

N° 2019/12

Objet : Aquaval : Plan de financement pour un projet de développement économique et touristique du complexe de loisirs

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la réflexion d'un nouveau projet sur le Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec.

Depuis plusieurs années, le succès rencontré sur Aquaval oblige à repenser l'aménagement de la zone de baignade. En effet, la zone de baignade des 3 à 12 ans est régulièrement saturée. Pour remédier à ce problème et maintenir un espace de qualité et continuer à accueillir de nouvelles personnes, il est proposé de créer une aire de jeux aquatique de 220 m² à proximité des bassins.

Cet investissement présente de nombreux avantages, puisqu'il ne nécessite pas une surveillance de la part des maîtres-nageurs et les charges de fonctionnement associées sont minimales. D'un point de vue technique, la plupart des équipements déjà présents seront utilisés (filtration, chloration, bac tampon).

Ce projet comprend également l'investissement dans d'autres équipements tels que des tables de pique-nique, des bains de soleil, des casiers extérieurs et des poubelles pour le tri sélectif.

Monsieur le Président présente le plan de financement correspondant ci-dessous :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	35,00 %	101.500,00
LEADER	27,59 %	80.000,00
Conseil Départemental	17,00 %	49.300,00
CCLPA	20,41 %	59.200,00
TOTAL € H.T.	100,00 %	290.000,00

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement pour le développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec pour un montant de 290.000,00 € H.T., comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Aquaval 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 23 janvier 2019.

Le Président,

Raymond GARDELLE

